

Hervé Féron est intervenu en Commission des Affaires culturelles lors de l'audition de Mme Laurence Engel, Présidente de la Bibliothèque nationale de France :

Question sur la numérisation du patrimoine littéraire :

« La plateforme numérique de la Bibliothèque Nationale de France, Gallica, rend déjà plus de 3,5 millions de documents accessibles sur Internet. La Bibliothèque continue de massivement numériser ses collections d'ouvrages pour pouvoir améliorer leur visibilité et leur reconnaissance. De plus, l'expérimentation du dépôt légal des livres numériques démarrera dans les tout premiers mois de l'année 2016, là où le nombre d'exemplaires papier devant être déposés au titre du dépôt légal est passé de 2 à 1 cette année. A long terme, on peut donc voir une tendance se dessiner : les ouvrages de la BNF seront tous numérisés et accessibles sur Internet, tandis que les éditeurs ne déposeront que des copies numériques de leurs ouvrages. Mme. Engel, les consultations physiques et les exemplaires papier sont-ils amenés à disparaître de la BNF ? »

Question sur le partenariat Apple/BNF :

« Depuis décembre 2015, la BNF propose une collection d'œuvres du XIXe siècle entrées dans le domaine public sur iBooks, œuvres qu'elle a vendues au format publication électronique EPUB en exclusivité à Apple pendant un an. Nous comprenons l'objectif de ce partenariat, qui était de diffuser des œuvres numériques au plus grand public possible sur les formats lisibles d'un e-book, ce que ne permet pas la plateforme numérique Gallica de la BNF. A son annonce, le choix d'Apple a été très contesté et le partenariat est encore condamné par le Syndicat de la librairie française. Ce sujet d'importance mériterait donc que des premiers résultats soient communiqués, alors qu'il n'y en a pas dans votre rapport. Pourriez-vous nous donner quelques données pour nous faire une idée juste et concrète de ce partenariat entre Apple et la BNF ? »
